



Règlement d'Ordre Interne (R.O.I.) pour la période « Covid-19 »

Chers tuteurs, la réouverture des structures d'accueil sous les contraintes sanitaires de la pandémie « Covid-19 » pose un défi pour nous tous. Ainsi, à côté des règles typiques de bonne conduite au sein des structures d'accueil, nous aimerons vous rapprocher **une série de nouvelles règles qui s'appliquent impérativement entre le 25 mai et le 15 juillet** (la date peut varier en fonction des décisions ministérielles) :

- Port de masque obligatoires (pour adultes) lors de l'arrivée et du départ de votre enfant
- Le port du masque obligatoire ne s'applique pas aux enfants ayant moins de 6 ans.
- Les parents/tuteurs n'ont normalement pas le droit d'entrer dans les bâtiments de la structure. Si vraiment nécessaire, seulement un parent à la fois peut rentrer dans le vestiaire.
- Les parents/tuteurs sont priés de se désinfecter leurs mains s'ils doivent rentrer dans le bâtiment et mettre les sur chaussures.
- De manière générale, nous vous prions de prendre conscience, et d'appliquer les consignes du ministère et de la Direction de la Santé que vous trouvez sur : <https://www.enfancejeunesse.lu/fr/coronavirus/recommandations/informations-parents-cycle-1>

En vue de la situation spéciale, il reste à préciser **quelques changements de services primordiaux pendant les semaines scolaires selon inscription** :

- La structure d'accueil prend en charge vos enfants entre 08 :00 et 18 :00 pendant les semaines scolaires/vacances **selon inscription**.
- La structure d'accueil assure une disponibilité téléphonique de 8 :00 à 18 :00.